



CONSULTATIONS et ACTES en SECTEUR

Professeur Jean-Michel Correas

Conventionné appliquant les tarifs conventionnels

Conventionné appliquant les tarifs à honoraires libres

Consultations :

Le lundi de 14:00 à 18:00 ou le mercredi 8:30 à 12:30.

Consultations	Tarif pratiqué par le praticien	Tarif sécurité social	Remboursement assurance maladie
C3	100€	69,00€	48,30€

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués:

Actes	Tarif pratiqué par le praticien	Code CCAM	Tarif sécurité social	Remboursement assurance maladie
Echographie prostatique	100,00€	JDQJ003	52,45€	36,71€
Echo-Doppler rénal	130,00€	JAQM002	63,93€	48,95€
Scanner abdomino-pelvien avec IV	150,00€	ZCQH001	50,54€	35,38€
IRM rénale ou prostatique	150,00€	ZCQN002	69,00€	48,30€
Biopsie prostatique ou rénale	300,00€	JDQJ003 +JGHJ001	129,25€	90,47€

Si votre médecin applique les tarifs conventionnels de l'assurance maladie (secteur 1), ces tarifs ne peuvent pas être dépassés, sauf dans deux cas :

- Exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu de la consultation ;
- Non-respect par vous-même du parcours de soins.

Si votre médecin détermine librement ses honoraires (secteur 2), ces tarifs peuvent être supérieurs au tarif du remboursement de l'assurance maladie.

Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

Membre d'une association acceptant le règlement des honoraires par chèque
Le règlement de l'activité réalisée en secteur privé s'effectue directement au praticien. Vous n'avez pas à passer en caisse après votre consultation